



Merci de transmettre à vos collègues

COMPTE RENDU DES ELUS DU PERSONNEL SNUDI FO 13

Groupe de travail du 21 avril 2016

Ordre du jour :

1/ Temps partiels 2016-2017

2/ Mouvement 2016

3/ Ineat/Exeat

4/ Congé formation professionnelle

TEMPS PARTIELS 2016-2017

Concernant les **demandes de « droit »**, le Secrétaire général nous a confirmé que toutes les demandes seront accordées aux demandeurs, qu'elles que soient les quotités demandées. Concernant les **mi-temps annualisés**, les décisions finales seront accordées lorsque les binômes auront pu être appareillés par l'administration.

Pour les **demandes « sur autorisation »**, l'accord de principe prévaut pour les quotités 50 et 75%.

La seule restriction, comme nous le craignons, repose sur la quotité 80% annualisé. La DSDEN 13 refuseraient la possibilité aux collègues de pouvoir effectuer les 7 journées de rattrapage, de manière à pouvoir être rémunéré à 85.7%.

Du coup, les collègues concernés auraient le choix entre un 75% ou un retour à temps plein en fonction de ce qui aura été coché sur le document de demande (avec même une bienveillance pour demander la quotité non cochée).

Si vous êtes dans ce cas, votre IEN devrait vous notifier le refus de l'administration lors d'un entretien après le 27 avril.

Vous aurez ensuite la possibilité de **contester cette décision** en adressant un recours gracieux à l'Administration.

Votre cas sera alors étudié en CAPD (4 mai) et pourra **être défendu par le syndicat si vous nous adressez le double de votre recours**.

ATTENTION : Des résultats sont déjà visibles dans lprof mais ils ne sont qu'indicatifs. Seule la notification écrite qui sera signée et remise par l'IEN fera foi.

PROCHAIN GROUPE DE TRAVAIL : Mercredi 27 avril

Le syndicat disposera alors des listes des demandeurs avec les notifications de l'administration. Il n'est pas trop tard pour nous confier votre dossier afin de le suivre et le défendre : adressez-nous le double de votre demande envoyée à l'administration.

Le SNUDI FO 13 informera les collègues qui nous ont confié leur dossier.

MOUVEMENT 2016 – Phase principale

L'administration nous a transmis un document récapitulatif de tous les participants avec leur barème.

Les délégués du personnel FO font actuellement remonter au service de la DP toutes les erreurs déjà repérées dans les accusés de réception (oubli de priorités médicales/sociales, priorités repli carte scolaire, perte de points de stabilité suite au congé parental, oubli de points de bonification REP...)

Un nouveau fichier actualisé sera transmis pour le prochain groupe de travail prévu mercredi 27 avril.

Une première estimation du mouvement sera envoyée aux syndicats en milieu de semaine prochaine (mercredi ou jeudi)

A ce jour, nous ne savons pas encore comment nous pourrions publier ces résultats provisoires car l'administration refuse de transmettre aux syndicats des documents « transformables » (excel), de manière à pouvoir les anonymiser et respecter la confidentialité des résultats.

PROCHAIN GROUPE DE TRAVAIL : Mercredi 27 avril

Il n'est pas trop tard pour nous confier votre dossier de mouvement afin de le suivre et le défendre : adressez-nous le double de votre accusé de réception avec les modifications s'il y en a et inscrivez-vous en ligne sur notre site internet →

[fiche de suivi](#)

Le SNUDI FO 13 informera personnellement tous les collègues qui nous ont confié leur dossier.

INEAT/EXEAT

Tous les dossiers sont à l'étude auprès du service de la Division du personnel.

Nous ne disposons pas encore des listings des dossiers traités.

La personne référente est Mme COIGNARD : ce.dp13dp2@ac-aix-marseille.fr

Merci de transmettre au syndicat le double de votre dossier afin de le défendre lors d'un prochain groupe de travail (non déterminé à ce jour)

CONGE FORMATION PROFESSIONNELLE

Tous les dossiers sont à l'étude auprès du service de la Division du personnel.

Nous ne disposons pas encore des listings des candidatures reçues

La personne référente est Mme COIGNARD : ce.dp13dp2@ac-aix-marseille.fr

Merci de transmettre au syndicat le double de votre dossier afin de le défendre lors d'un prochain groupe de travail (non déterminé à ce jour)

Une question ? Une remarque ? Contactez vos délégués FO à la CAPD :

Jean-Philippe BLONDEL : 06.81.60.64.35 Laurence ROUVIERE : 06.27.02.14.16

Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :

Syndiquez-vous au SNUDI-FO

Le syndicat indépendant de tout gouvernement !

Carte 2016 déjà disponible >ICI<

RAPPELS : 66% de la cotisation est déductible des impôts ou en crédit d'impôt.

Cotisation fractionnable en plusieurs fois (autant de mois restants)

Assurance professionnelle incluse dans le prix (contrat MACIF-FO)